



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES**

N° Spécial

05 avril 2024

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDFIP du 05 avril 2024

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	Pages
DDFIP n° 2024-031	05.04.2024	Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des centres des Finances publiques des Hauts-de-Seine	3
DDFIP n° 2024-032	05.04.2024	Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine <i>(Abroge l'arrêté DDFIP n°2024-012 du 3 janvier 2024)</i>	4
Annexe à l'arrêté DDFIP n° 2024-032			5-7

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Arrêté DDFIP n°2024-031 du 5 avril 2024 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des centres des Finances publiques des Hauts-de-Seine

La Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié, relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral PCI n°2020-84 du 24 août 2020 portant délégation de signature à Madame Maïté GABET, Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine, en matière de régime d'ouverture au public et de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Les centres des Finances publiques des Hauts-de-Seine seront exceptionnellement fermés au public le vendredi 10 mai 2024.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1^{er}.

Fait à Nanterre, le 5 avril 2024

L'Administratrice de l'Etat,
Signé
Maïté GABET

Arrêté DDFIP n°2024-032 du 5 avril 2024 relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine

(Abroge l'arrêté DDFIP n°2024-012 du 3 janvier 2024)

La Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral PCI 2020-84 du 24 août 2020 portant délégation de signature à Madame Maïté GABET, Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine, en matière de régime d'ouverture au public et de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

ARRÊTE

Article 1er :

Les services de la Direction départementale des Finances publiques du département des Hauts-de-Seine sont ouverts au public selon les modalités détaillées en annexe.

Article 2 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté 2024-012 du 3 janvier 2024 et entre en vigueur le 15 avril 2024. Il sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1^{er} et mentionnés en annexe.

Fait à Nanterre, le 5 avril 2024

L'Administratrice de l'État,
Signé
Maïté GABET

Annexe à l'arrêté DDFIP n°2024-032

Horaires d'ouverture au public des Centres des Finances publiques des Hauts-de-Seine		
Adresses	Services	Horaires d'ouverture
Asnières - 51 Avenue Flachat	Service des Impôts des Particuliers (SIP)	Lundi mercredi vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV Mardi et jeudi 8h30 - 12h30 Réception uniquement sur RDV
Boulogne - 115 boulevard Jean Jaurès	Service des Impôts des Particuliers (SIP)	Lundi mercredi vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV Mardi et jeudi 8h30 - 12h30 Réception uniquement sur RDV
	Service des Impôts des Entreprises (SIE)	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception uniquement sur RDV
Boulogne - 32 rue Fessart	Service de gestion comptable (SGC)	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV
Clichy - 17 rue Villeneuve	Service des Impôts des Entreprises (SIE)	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception uniquement sur RDV
Colombes - 5 rue Bournard	Service des Impôts des Particuliers (SIP)	Lundi mercredi vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV Mardi et jeudi 8h30 - 12h30 Réception uniquement sur RDV
	Service de Gestion Comptable (SGC)	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV
Courbevoie - 7 rue Auguste Beau	Service des Impôts des Entreprises (SIE)	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception uniquement sur RDV
	Service de Gestion Comptable (SGC)	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV
Fontenay-aux-Roses - 28 rue de la redoute	Service de Gestion Comptable (SGC)	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV
Gennevilliers - 177 av Gabriel Péri	Service des Impôts des Particuliers (SIP)	Lundi mercredi vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV Mardi et jeudi 8h30 - 12h30 Réception uniquement sur RDV
Issy-les-Moulineaux 1 place d'Alembert	Service des Impôts des Particuliers (SIP)	Lundi mercredi vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV Mardi et jeudi 8h30 - 12h30 Réception uniquement sur RDV
	Service des Impôts des Entreprises (SIE)	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception uniquement sur RDV
	Cellule Foncière Départementale (CFD)	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV
Montrouge - 18 rue Victor Hugo	Service des Impôts des Particuliers (SIP)	Lundi mercredi vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV Mardi et jeudi 8h30 - 12h30 Réception uniquement sur RDV
	Service de Gestion Comptable (SGC)	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV
Nanterre CAD - 167/177 avenue Joliot Curie	Trésorerie amendes	Lundi mercredi vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV Mardi et jeudi 8h30 - 12h30 Réception uniquement sur RDV
	Service de Gestion Comptable (SGC)	Lundi mercredi vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV

Nanterre – 7 boulevard des Bouvets	Service des Impôts des Particuliers (SIP)	Lundi mercredi vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV Mardi et jeudi 8h30 -12h30 Réception uniquement sur RDV
	Service des Impôts des Entreprises (SIE)	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception uniquement sur RDV
	Service départemental des impôts fonciers (SDIF)	Lundi mercredi vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV Mardi et jeudi 8h30 -12h30 Réception uniquement sur RDV
	Service de publicité foncière et de l'enregistrement (SPF-E) Nanterre 3	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Dernier jour ouvré du mois 8h30 - 12h (opérations de clôture comptable mensuelles) Dernier jour ouvré de l'année 8h30-16h (opérations de clôture comptable annuelles) Réception uniquement sur RDV
Nanterre – Paris la défense ARENA – 57 rue des Longues Rales	Paierie départementale	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV
Neuilly-sur-Seine - 74 rue Chauveau	Service des Impôts des Particuliers (SIP)	Lundi mercredi vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV Mardi et jeudi 8h30 -12h30 Réception uniquement sur RDV
	Service des Impôts des Entreprises (SIE)	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception uniquement sur RDV
Saint-Cloud – 4/6 rue d'Orléans	Trésorerie hospitalière des Hauts-de-Seine	Lundi au vendredi 8h30- 12h30 Réception avec ou sans RDV
Seaux - 130 rue Houdan	Service des Impôts des Particuliers (SIP)	Lundi mercredi vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV Mardi et jeudi 8h30 -12h30 Réception uniquement sur RDV
	Service des Impôts des Entreprises (SIE)	Lundi au vendredi 8h30- 12h30 Réception uniquement sur RDV
Sivras - 8 avenue de l'Europe	Service des Impôts des Particuliers (SIP)	Lundi mercredi vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV Mardi et jeudi 8h30 -12h30 Réception uniquement sur RDV
	Service des Impôts des Entreprises (SIE)	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception uniquement sur RDV
Suresnes – 12 rue Merlin de Thionville	Service des Impôts des Particuliers (SIP)	Lundi mercredi vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV Mardi et jeudi 8h30 -12h30 Réception uniquement sur RDV
Vanves – 58 boulevard du Lycée	Service de publicité foncière et de l'enregistrement (SPF-E) Vanves 2	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Dernier jour ouvré du mois 8h30-12h (opérations de clôture comptable mensuelles) Dernier jour ouvré de l'année 8h30-16h (opérations de clôture comptable annuelles) Réception uniquement sur RDV

Liste des accueils de proximité

Bagneux	Accueil de proximité Mairie de Bagneux 57 avenue Henri Ravera	Lundi 9h – 12h (SGC) Mercredi et jeudi après-midi (SIP) Vendredi 13h30 – 16h30 (SGC) Réception uniquement sur RDV
Châtillon	Accueil de proximité Mairie de Châtillon 1 place de la Libération	Lundi 13h30 – 16h30 Réception uniquement sur RDV
Clamart	Accueil de proximité Mairie de Clamart Place Maurice Gunsbourg	Jeudi 13h30 – 16h30 Réception uniquement sur RDV
Clichy	Accueil de proximité Mairie de Clichy-la-Garenne 80 boulevard Jean Jaurès	Mardi matin Réception uniquement sur RDV
Meudon	Accueil de proximité Mairie de Meudon 6 av Le Corbeiller	1 ^{er} mardi du mois - 13h30-16h30 en alternance dans les 2 sites Réception uniquement sur RDV
	mairie annexe – Meudon la Forêt 19 av du général De Gaulle	
Villeneuve-la-Garenne	France Services – Villeneuve-la-Garenne 6 allée Hector Berlioz	Réception sur RDV

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Secrétariat général
Secrétariat général aux affaires départementales

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>